

longer needed in a unit, it should be returned to the MISX Microcentre for redistribution.

4. As this is frequently not the case, and in order to ensure better control of microcomputer equipment on a day-to-day basis, in line with the well-established procedures for the management of materiel assets, as set out in the Materiel Management Manual EA 7(1), henceforth, the equipment in use in a Responsibility Centre will be signed out to that organization, rather than to individuals, and all Responsibility Centres in Headquarters will be required to maintain an inventory of microcomputer hardware/software issued to them. MISX will prepare a list of inventoried items, to be treated as a Distribution Account (see EA 7(1) Chapter 3), for each Responsibility Centre. This list will be forwarded to Responsibility Centre Managers who will be deemed to be the custodian of the Distribution Account for microcomputer hardware/software held by the Responsibility Centre. Managers or their designates will sign for the equipment on this Distribution Account. They will be responsible for its assignment within their work units, and for its safe custody while on distribution to them.

5. The overall responsibility for the acquisition and control of microcomputer equipment remains with MIS, and the MISX Microcentre will continue to issue all microcomputer hardware/software purchased by the

redistribuer le matériel au sein de leur unité, en prévenant MISX à ce sujet. Si un élément n'est plus nécessaire dans une unité donnée, il doit être restitué au Centre de micro-ordinateur de MISX aux fins de redistribution.

4. Or, la plupart du temps il n'en est pas ainsi. Dorénavant, l'équipement en service dans un centre de responsabilité sera donc prêté à cette organisation plutôt qu'à des particuliers, afin d'assurer un meilleur contrôle quotidien sur le matériel informatique, conformément aux procédures bien définies qui gouvernent la gestion des biens matériels, telles qu'exposées dans le Manuel de gestion du matériel AE 7(1). De plus, tous les centres de responsabilité de l'Administration centrale devront tenir un inventaire des micro-ordinateurs et des logiciels qui leur ont été fournis. MISX préparera une liste des biens inventoriés, qui tiendra lieu de compte de distribution (voir AE 7(1), chapitre 3), pour chaque centre de responsabilité. Cette liste sera envoyée aux gestionnaires des centres de responsabilité, qui seront tenus responsables du compte de distribution en ce qui concerne les micro-ordinateurs et les logiciels prêtés au centre de responsabilité. Les gestionnaires ou les responsables désignés signeront pour le matériel figurant sur ce compte de distribution. Ils seront chargés de le répartir au sein de l'unité de travail, et de veiller à sa sécurité pendant qu'il est en leur possession.

5. La responsabilité globale concernant l'acquisition et le contrôle du matériel informatique continuera à incomber à MIS, et c'est toujours le Centre de micro-ordinateur de MISX qui fournira tous les micro-ordinateurs